

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 8 mars 2024

DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LES ÉMISSIONS INDUSTRIELLES : L'AMENDEMENT DE LA DERNIÈRE CHANCE POUR SAUVER LE MODÈLE FAMILIAL DES ÉLEVAGES FRANÇAIS

Le vote relatif à l'application de la directive sur les émissions industrielles – IED (Industrial Emissions Directive) aura lieu ce mardi 12 mars. S'il est voté en l'état, l'accord sera catastrophique pour les filières françaises des volailles, des porcs et des œufs. Il entraînera la disparition des élevages familiaux français, en les obligeant systématiquement à se concentrer massivement pour s'agrandir et avoir la capacité de répondre aux nouvelles obligations réglementaires. Une orientation navrante qui va à l'opposé des objectifs de l'Union européenne en matière de soutien et d'accompagnement des TPE et PME.

C'est pourquoi INAPORC, l'interprofession nationale porcine, ANVOL, l'interprofession des volailles françaises, et le CNPO, l'interprofession des Œufs de France, se mobilisent pour appeler au soutien des amendements déposés par le rapporteur de la commission Agriculture, en particulier pour ramener les seuils d'application dans les élevages aux niveaux initialement prévus. Plus de 40 députés européens se sont déjà prononcés en faveur de l'amendement salvateur pour le modèle familial français.

En effet, en l'état, l'accord soumis au vote intègrerait la majorité des élevages français de porcs, de poules et de volailles de chair dans le cadre d'une directive industrielle. Il s'appliquerait aux élevages de porcs et de poules pondeuses familiaux dès l'emploi d'un équivalent temps plein et concernerait la quasi-totalité des élevages français de dindes, jusqu'aux plus petits élevages familiaux.

Cet accord signerait ainsi la fin du modèle familial caractéristique des élevages français. Leur taille moyenne ne leur permettrait pas de faire face aux contraintes administratives et aux lourds investissements nécessaires pour entrer en conformité avec la directive.

INAPORC, ANVOL et le CNPO tirent donc le signal d'alarme et demandent aux eurodéputés français de faire entendre leur voix pour revenir aux seuils d'application initialement prévus et d'encourager leurs homologues à soutenir massivement l'amendement déposé en ce sens. Ce sont des petites et moyennes entreprises qui seront touchés de manière disproportionnée par rapport à d'autres secteurs économiques ; menaçant directement l'équilibre du tissu économique des territoires ruraux.

Par ailleurs, les Interprofessions françaises des porcs, des volailles et des œufs tiennent à rappeler leur incompréhension face à cette Directive IED aberrante et inacceptable, qui

assimile le secteur primaire de l'agriculture et des élevages à des activités industrielles !
L'agriculture n'a rien à faire dans une telle directive.

À propos de l'Interprofession ANVOL :

ANVOL est l'interprofession volaille de chair. Créée dans la dynamique des États Généraux de l'Alimentation, ANVOL a été officiellement reconnue par arrêté en septembre 2018. Elle réunit 20 organisations représentatives de l'ensemble des maillons de la filière de la volaille de chair : depuis l'accoupage jusqu'à la distribution et la restauration.

La filière Volaille de Chair représente environ 100 000 emplois en France, dont 34 000 dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ 6,8 milliards d'euros en sortie abattoirs.

ANVOL pilote un plan de filière ambitieux dont l'objectif majeur est la reconquête du marché national, tout en prolongeant les actions en faveur du bien-être animal et la préservation de l'environnement.

À propos du CNPO :

Le CNPO est l'Interprofession de l'œuf représentant chacun des maillons de la filière œuf, des accoueurs aux transformateurs en passant par les éleveurs, il regroupe huit organisations. Le CNPO a été reconnu par les Pouvoirs publics le 12 mars 1996.

Chargé de contribuer au développement et à la prospérité des différentes branches de la filière ponte, il a donc pour objectifs principaux d'assurer le contact entre les organisations professionnelles, de représenter les acteurs de la filière auprès des instances nationales, européennes et internationales, de réaliser des actions d'informations et de communication en vue de développer le marché de l'œuf, d'entreprendre des actions techniques pour développer les exportations, améliorer la production et la transformation, de servir de cadre aux accords entre l'ensemble des partenaires.

À propos d'INAPORC :

INAPORC est l'interprofession nationale porcine. Elle rassemble tous les métiers de la filière porcine française : fabricants d'aliments pour les porcs, éleveurs, coopératives, abatteurs-découpeurs, industriels de la charcuterie-salaison, grande distribution, artisans bouchers et charcutiers-traiteurs, restauration collective. La filière porcine représente 130 000 emplois sur le territoire français dont 25 000 en élevage.
